

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2019

■ MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES INFÉRIEURS A 25 000 € HT

Réalisation d'un sol souple sur l'aire de jeux d'Uriage

Attribution à la société ISERE CLEAN (Poisat – 38) pour un montant de 5 968 € HT.

Travaux de raccordement hydraulique de l'ancien bâtiment des écoles à la chaufferie bois avec mise en place d'un compteur énergie, désembouage, nettoyage et neutralisation de la cuve fioul

Attribution à l'entreprise E2S (Fontaine – 38) pour un montant de 11 056,77 € HT.

Travaux d'insonorisation du restaurant scolaire

Attribution à l'entreprise SILEOPTA (Roche-la-Molière – 42) pour un montant de 15 000 € HT.

Travaux de modernisation du réseau d'éclairage public au carrefour giratoire de la Tuilerie, impasse de la Carrière et route de Prémol (secteur d'Uriage) – approbation d'une plus-value au marché de travaux (démolition et reprise d'un massif d'éclairage public)

Attribution à l'entreprise SERPOLLET DAUPHINÉ (Fontaine – 38) pour un montant de 784 € HT ; le montant du marché est porté à 18 097,50 € HT (montant initial : 17 313,50 € HT).

MARCHES DE 25 000 € A 89 999,99 € HT → Néant.

MARCHES SUPÉRIEURS A 90 000 € HT → Néant.

■ MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES INFÉRIEURS A 25 000 € HT

Contrat de fourniture de gaz pour le stade Daniel Petiot

Attribution à la société VITOGAZ France (Puteaux – 92).

Caractéristiques du contrat :

- Durée de mise à disposition du réservoir VITOGAZ (capacité 1 000 kg aérien) : 5 ans/durée de la reconduction : 1 an – coût de la mise à disposition : 50 € HT/an ;
- Prix de la tonne de propane : 891,30 € HT.

Acquisition et installation d'un jeu extérieur pour l'école maternelle

Attribution à la société ISERE CLEAN (Poisat – 38) pour un montant de 5 350 € HT.

MARCHES DE 25 000 € A 89 999,99 € HT → Néant.

MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT → Néant.

■ MARCHES DE SERVICES

MARCHES INFERIEURS A 25 000 € HT

Convention de mise en fourrière des véhicules en infraction au Code de la Route ou abandonnés

Attribution à la S.A.R.L RELAIS DE L'OISANS AUTOS (Vizille – 38).

En cas de propriétaire inconnu ou défaillant, le remboursement des frais engagés pour l'enlèvement dont d'un montant :

- De 119,20 € TTC (forfaitaire) ;
- De 6,23 € TTC/jour de gardiennage ;
- De 30,09 € TTC de frais de destruction.

Travaux d'entretien des terrains de rugby (entraînement et honneur)

Attribution à la société ID VERDE (Eybens – 38) pour un montant de 9 001 € HT.

Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'isolation thermique du rez-de-chaussée de l'école élémentaire (ancien bâtiment)

Attribution à Monsieur Alexandre MUCCI, architecte DPLG (Echirolles – 38) pour un montant de 24 300 € HT / mission comprenant les phases suivantes : APS, APD (+ PC), PRO, ACT, VISA, DET et AOR.

Travaux d'entretien des espaces verts de la commune

Attribution au Centre OZANAM (Vaulnaveys-le-Bas – 38) pour un montant de 24 854,88 € (non soumis à TVA).

MARCHES DE 25 000 € A 89 999,99 € HT

Marché de transports pour les activités scolaires et périscolaires

Attribution à la société SEM-VFD (Saint Egrève – 38) pour les montants suivants :

- Transport piscine St-Martin d'Hères : 101,00 € HT le car de 55 places.
- Transport piscine St-Martin d'Hères : 106,00 € HT le car de 61 places.
- Transport piscine Livet-et-Gavet : 105,00 € HT le car de 55 places.
- Transport piscine Livet-et-Gavet : 110,00 € HT le car de 61 places.
- Transport ski de piste : 181,00 € HT le car de 55 places.
- Transport ski de piste : 186,00 € HT le car de 61 places.

MARCHES SUPERIEURS A 90 000 € HT → Néant.